

**AIDE FINANCIÈRE POUR LES
EMPLOYEURS D'APPRENTIS**

**PRIME UNIQUE
DE 6 000 €**

**DU 1^{ER} JANVIER AU
31 DÉCEMBRE 2023 !**



N'ATTENDEZ PLUS !
RECRUTEZ VOTRE FUTUR ALTERNANT !



AIDE AU RECRUTEMENT D'ALTERNANTS

De quoi s'agit-il ?

Le [ministre du Travail](#) a annoncé la prolongation de l'aide exceptionnelle mise en place pour soutenir l'alternance. Cette [aide financière](#) de l'État est destinée à favoriser le recrutement des alternants et faciliter leur insertion professionnelle. Ce dispositif est reconduit [jusqu'au 31 décembre 2023](#) et concerne le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation.

Cette aide est valable pour tous les contrats conclus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023 (Décret n°2022-1714 du 29 décembre 2022).

Qui peut en bénéficier ?

- **Tous les alternants (de moins de 30 ans) en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation**
Préparant un diplôme jusqu'au Bac + 5 (niveau 7 du RNCP).
- **Toutes les entreprises du secteur marchand privé et du secteur public industriel et commercial**
 - **Les entreprises de moins de 250 salariés**
Versée sans condition.
 - **Les entreprises de plus de 250 salariés**
À la condition qu'elles s'engagent à atteindre un seuil de contrats d'alternance ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif.

À NOTER Pour bénéficier de l'aide, le contrat doit être déposé puis validé et donc dit "enregistré" par l'OPCO.

Quel montant ?

L'aide sera valable au titre de la première année d'exécution du contrat.

Celle-ci est versée mensuellement par l'ASP (Agence de services et de paiement) et la présence effective de l'alternant est vérifiée via la DSN (déclaration sociale nominative).

6 000 €

pour les alternants mineurs

6 000 €

pour les alternants majeurs

Quelles formations à l'ISME ?

Ce dispositif s'applique à tous nos **BTS, BACHELORS** et **MASTÈRES** dans les **3 pôles** de formations.

**Pôle
Commerce
& Management**

**Pôle
Marketing
Digital
& Communication**

**Pôle
Ressources
Humaines
& Administration**



Votre contact : Faustine RISSO - 07 57 10 33 86 - faustine.risso@isme.fr

ISME La Rochelle : 2 rue Joseph Cugnot, 17180 Périgny - 05 46 44 69 35